

## **PREMIERES CONSULTATIONS POLITIQUES CÔTE D'IVOIRE –INDE**

**ENTRE LE MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES**

**DE CÔTE D'IVOIRE**

**ET**

**LE MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES DE L'INDE.**

**Abidjan, le 29 mars 2021.**

1. Ces premières Consultations politiques Cote d'Ivoire-Inde co-présidées par Son Excellence Daouda DIABATE, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire, Chef de la délégation ivoirienne, et Son Excellence Monsieur Rahul CHHABRA, Secrétaire aux Relations Economiques du Ministère des Affaires Extérieures de l'Inde, Chef de la délégation indienne, se sont tenues du 29 au 30 mars 2021 à Abidjan.

2. Dans son allocution d'ouverture, Son Excellence Monsieur Daouda DIABATE, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Etrangères de Côte d'Ivoire, a salué, au nom de Son Excellence Monsieur Ally COULIBALY, Ministre ivoirien des Affaires Etrangères, la présence de la délégation indienne. Il s'est félicité de la tenue des présentes Consultations à Abidjan. Tout en soulignant l'importance de l'Inde dans le processus de développement de la Côte d'Ivoire, Son Excellence Monsieur Daouda DIABATE a exprimé au nom du Gouvernement ivoirien, sa gratitude au Gouvernement indien pour sa sollicitude et sa solidarité constantes dont la dernière en date est le don à la Côte d'Ivoire de 50 000 doses de vaccin Astra Zeneca, réceptionnées le 05 mars dernier

3. Prenant à son tour la parole, Son Excellence Monsieur Rahul CHHABRA, Secrétaire aux Relations Extérieures du Ministère des Affaires Extérieures de l'Inde, a tenu à exprimer sa profonde gratitude pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne. Il a relevé la place prépondérante et stratégique qu'occupe la Côte d'Ivoire dans la sous-région ouest-africaine avant de se féliciter de la qualité des relations que son pays entretient avec la Côte d'Ivoire. Le diplomate indien a souligné la nécessité et la volonté affichée de son pays de renforcer davantage la coopération politique, économique, commerciale, technique, éducative et agricole entre l'Inde et la Côte d'Ivoire.

4. Les deux parties ont passé en revue l'ensemble des relations politiques et économiques bilatérales, en particulier les secteurs clés tels que le commerce et les investissements, l'agriculture, l'énergie, l'industrie, la sécurité, les soins de santé et les produits pharmaceutiques, ainsi que la coopération au développement. Les deux parties ont noté que le partenariat de développement entre la Côte d'Ivoire et l'Inde pourrait être renforcé par des lignes de crédit du Gouvernement indien et des accords de crédit acheteur afin d'améliorer la capacité des entités ivoiriennes dans ces domaines prioritaires.

5. Les deux parties ont noté que les liens bilatéraux entre la Côte d'Ivoire et l'Inde ont pris un nouvel élan ces dernières années et que les accords de partenariat actuels ont ouvert la voie à une intensification des relations économiques par le biais d'un partenariat dans des secteurs clés émergents tels que l'automobile, l'agroalimentaire, l'informatique et les télécommunications, le pétrole et le gaz naturel.

6. Les deux parties ont noté que le volume des échanges entre les deux pays a augmenté, mais bien en deçà de leur potentiel. Dans ce contexte, les deux parties ont convenu de prendre toutes les mesures possibles pour promouvoir le commerce et les investissements bilatéraux. Les deux parties ont convenu d'encourager les investissements dans les deux sens et d'accélérer la finalisation de l'accord bilatéral d'investissement.

7. En outre, les deux parties ont convenu d'encourager les Chambres de Commerce et d'Industrie des deux pays à coopérer et à organiser des forums d'affaires, y compris l'échange de visites de délégations d'affaires de haut niveau, afin d'échanger des informations et des procédures et de promouvoir la coopération en matière de commerce et d'investissement.

8. Les deux parties ont condamné sans équivoque le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations et ont souligné que rien ne peut justifier un acte de terrorisme, quelles qu'en soient les motivations. Dans ce contexte, les deux parties ont souligné leurs préoccupations communes concernant la menace que représente le terrorisme et ont insisté sur l'importance des efforts internationaux pour prévenir et combattre le terrorisme.

9. Les deux parties ont procédé à un échange de vues sur les développements régionaux et mondiaux d'intérêt mutuel, notamment sur la nécessité urgente de réformer le Conseil de Sécurité des Nations Unies afin de refléter les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. Compte tenu de leurs valeurs communes de démocratie, de pluralisme et d'ordre international fondé sur des règles, les deux parties sont convenues de travailler ensemble pour accélérer le processus de négociations textuelles en vue de la réforme du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

10. Les réunions se sont déroulées dans une atmosphère chaleureuse et cordiale, reflet des liens historiques d'amitié entre les deux pays. Les deux parties ont reconnu l'excellence de la coopération bilatérale et ont réaffirmé leur engagement à la renforcer davantage sur la base des visions, principes et valeurs partagés de la démocratie.

11. Les deux parties ont convenu de tenir les prochaines consultations Politiques à New Delhi à des dates mutuellement convenables.

**Fait à Abidjan, le 29 mars 2021**

**Pour la République de Côte d'Ivoire  
l'Inde**

**S.E M. Daouda DIABATE**

Secrétaire Général du Ministère des  
Affaires Etrangères

**Pour la République de**

**S.E M. Rahul CHHABRA**

Secrétaire aux Relations  
Economiques du Ministère des  
Affaires Extérieures